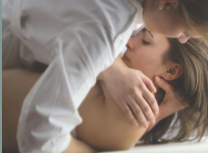




SOMMAIRE



EDITO DU PRESIDENT



Page 1 : Edito du Président

Page 2 : Secrétariat général et Démarche qualité
Nouveaux Cooptés

Page 3 : Journée scientifique de l'UGIM
Pages Jaunes
Caisse de Retraite

Page 4 : Brèves (loi Bachelot, relations internationales etc.)

Chère adhérente, cher adhérent,

Je suis particulièrement heureux de m'adresser à vous aujourd'hui pour vous annoncer la certification AFAQ Service Confiance® des engagements de services du registre des ostéopathes de France, selon le référentiel Quali'OP. Résultat d'une démarche qualité innovante, cette certification délivrée par AFAQ Certification, le leader français de la certification et l'un des tous premiers au plan mondial, constitue pour vous et vos patients, un véritable gage de confiance. Elle atteste du respect d'engagements de services concrets, mesurables et réalistes comme notamment :

- Une stratégie d'action bien définie et validée par l'assemblée générale et le conseil national
- Des actions d'influences ciblées, organisées et qui vous sont communiquées (synthèse de conseils nationaux, actualités du site internet)
- Une participation aux instances nationales et internationales de façon organisée et transparente
- Une communication structurée dont l'efficacité est évaluée (enquêtes de satisfaction)
- Des outils d'informations mis à jour correctement (site internet, rofset, réunions régionales...)
- Le respect des règles de conduites partagées (statut, règlement intérieur, code de déontologie)
- Des critères d'adhésion clairement définis et respectés (procédure d'admission des membres validée par l'assemblée générale)
- Un budget validé et suivi (présentation et vote en assemblée générale)
- Le suivi de l'état des cotisations (bilan trimestriel par notre expert comptable)
- La bonne gestion des ressources humaines (entretiens entre les permanents et le secrétaire général)
- Une communication entre collaborateurs organisée et efficace (conseils nationaux toutes les huit semaines)
- Une veille professionnelle assurée pour mieux informer les adhérents
- Une communication des informations fiables et régulières
- Des réponses aux questions des adhérents fiables, personnalisées et rapides sont apportées
- Une bonne organisation de nos réunions
- Un accueil est aimable et efficace
- Une sélection de prestataires.

Fortement mobilisatrice de compétences, cette démarche est le résultat d'une réflexion menée en profondeur sur vos besoins et vos attentes. C'est aussi pour vous une preuve incontestable de notre engagement pour une qualité de prestations homogène et constante. Voici aujourd'hui, par la certification AFAQ Service Confiance® la récompense de nos efforts au service de votre satisfaction.

Le registre des ostéopathes de France est à ce jour, la seule association socio-professionnelle regroupant des ostéopathes, à avoir obtenu une telle certification. Il est en mesure d'attester que ses engagements sont effectivement respectés et que ses membres sont tous des ostéopathes exerçant exclusivement l'ostéopathie présentant une compétence validée et respectant une déontologie.

Bonne lecture de ce rofset n°24

Numéros utiles



www.osteopathie.org

Courriel : contact@osteopathie.org

Tel : 05 56 18 80 40

Fax : 05 56 18 80 48

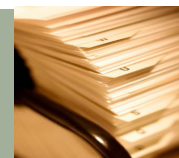
Ligne exclusivement réservée au public :

N°Vert 0 800 167 836

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



SECRETARIAT GENERAL - DEMARCHE QUALITE



Dans notre démarche qualité de certification de la norme **AFAQ / AFNOR**, nous avons entamé une enquête de satisfaction réalisée auprès des D.O. M.R.O.F. lors du Forum de discussion pré-AGO, à Toulouse le 17 Octobre 2009.

Comme il le fut annoncé dans notre compte rendu du Conseil National de novembre, cette enquête remporta un vif succès, à la hauteur de notre audit du 21 Janvier 2009, qui nous a conféré le précieux label AFAQ Service Confiance. Aujourd'hui c'est la publication des résultats comme convenu dans notre référentiel.

RESULTATS :

80 adhérents ont répondu avec dévouement aux 28 questions présentées par thématique et selon le référencement des engagements de services du Référentiel Quali'Op.

A savoir :

- L'organisation et son fonctionnement
- Les critères d'adhésion
- L'image du siège auprès des adhérents
- Les informations et les réponses fournies par le siège
- La communication
- L'organisation des réunions

Plus de 75% de réponses positives avec la mention « Très satisfaits » et « satisfaits » dans les domaines suivants :

- Les règles de bonne conduite gérant les relations élus/salariées/adhérents
- L'accueil téléphonique et la disponibilité des élus et des salariés permanents (**100% !**)
- La fiabilité des informations fournies par le ROF (**90% !**) : Régularité (**82,5%**), qualité (**80%**), délai des réponses (**92,5%**) et outils de communication utilisés (**90%**).
- L'organisation des réunions (**92,5%**), le choix de la salle (**85%**).
- La qualité des produits fournis par le ROF (**85%**) les tarifs (**77,5%**), les attentes (**80%**).

Résultats inférieurs à 75% de « très satisfaits » et « satisfaits » dans les rubriques suivantes :

- L'organisation du ROF et son fonctionnement : Les actions menées par le R.O.F. sont-elles clairement définies ? **72,5%**
- Le support de communication vous paraît-il adapté pour communiquer les règles de conduite ? (site internet) **70%**
- Que pensez-vous de la représentativité du R.O.F. au sein des différentes instances (nationales et internationales) ? **72,5%**
- Les critères d'adhésion sont-ils clairement définis ? **72,5%**
- Site internet : **62,5%**
- Communiqués de presse : **52,5%**
- Les supports d'information fournis en fonction du thème de la réunion : **72,5%**

Le Conseil national a mis en place depuis le mois de novembre des actions correctives concernant ces écarts, et souhaite sincèrement vous satisfaire encore plus dans sa mission.

Guy VILLEMAIN Secrétaire Général Responsable « Qualité ».

NOUVEAUX COOPTÉS



- | | | |
|--|--|---|
| ▪ ALUNNO Dimitri : 05100 BRIANCON | ▪ BRAUD Anne-Tiphaine : 45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE | ▪ GOUTODIER Claire : 51100 REIMS |
| ▪ ANDREAZZA Isabelle : 17100 SAINTES | ▪ de PERSON Juliette : 45600 SULLY SUR LOIRE | ▪ GUINEBAULT Clément : 13090 AIX EN PROVENCE |
| ▪ BERNARD Pascal : 30200 BAGNOLS SUR CEZE | ▪ DUBOIS PONSICH Guillaume : 75016 PARIS | ▪ LEGOFF Aurélie : 44000 NANTES |
| ▪ BILLY Elodie : 44600 SAINT NAZAIRE | ▪ DUMORTIER Olivier : 75011 PARIS | ▪ PELISSIE Arnaud : 31300 TOULOUSE |
| ▪ BORCHIA Catherine : 20200 BASTIA | ▪ GAUTIER Marie : 75016 PARIS | ▪ PINAUDEAU Delphine : 56000 VANNES |
| | | ▪ SOUCHAL Marine : 19400 ARGENTAT |

EXERCICE PROFESSIONNEL



JOURNEE SCIENTIFIQUE DE L'UGIM

La 3^{ème} journée scientifique de l'**UGIM-MacMut**, s'est déroulée le 24 mars dernier à Paris, devant une assemblée très fournie de professionnels et de mutualistes.

2 points essentiels sont à retenir :

- 1) Les exposés des différents intervenants ont permis de constater que les études inscrites dans un processus de recherche en ostéopathie, tant au niveau du conseil scientifique de l'UGIM-MacMut, qu'au niveau des mémoires présentés en fin de cycle de formation, ont progressé de manière très significative en qualité et en quantité depuis 3 ans.
- 2) l'UGIM tient plus que jamais à maintenir une différence concernant la prise en charge des consultations entre les ostéopathes, signataires de la Charte déontologique et ayant suivi une formation supérieure à celle requise par les décrets et les ostéopathes simplement titulaires du titre.

L'ensemble des professionnels a chaleureusement félicité Anne DELBENDE, directrice Santé de l'UGIM, pour l'organisation largement responsable de la réussite de cette journée.

CHARTRE GRAPHIQUE POUR ENCARTS PAGES JAUNES

Les logos du R.O.F. « spécial pages jaunes » sont disponibles au service des logos Pages Jaunes.

Ces logos sont spécialement dimensionnés pour occuper la totalité de l'espace proposé par les « pages jaunes » et vous ne pourrez les utiliser qu'à cette fin.

Les adhérents qui souhaitent insérer un logo ont désormais l'obligation d'utiliser ces logos conformes à la charte graphique du Registre des Ostéopathes de France.

Ils devront le préciser lors de la signature des contrats proposés par les équipes commerciales des Pages Jaunes.

L'objectif est de faire apparaître de manière répétée un visuel commun pour tous les membres du R.O.F.

Les frais de création de logo ne devront pas vous être facturés. La facturation concernera l'impression et/ou la mise en ligne des logos.

Ces logos se présentent sous les références suivantes :

Pour les éditions papiers :

- En N/B : Référence **071104079**
- En couleur : Référence **071104125**

Pour la mise en ligne sur le site des pages jaunes :

- En couleur uniquement : Référence **071104125**

Pour le Conseil national, **Yves TRICOT**,
Responsable du département Exercice Professionnel

CAISSE DE RETRAITE

La **CIPAV** est le régime obligatoire de retraite des ostéopathes exclusifs, cette dernière vient de prendre connaissance du fichier ADELI qui comporte 4000 noms. Le répertoire professionnel leur ayant été communiqué très récemment, l'affiliation des ostéopathes prendra effet au 1/1/2009.

Nous n'avons aucune démarche à faire. La **CIPAV** prendra directement contact avec nous à partir de fin avril, date à partir de laquelle les premiers appels à cotisations seront adressés.

Nous avons deux solutions lors de l'affiliation :

- Soit le forfait : **585 €** pour le régime de base la première année.

C'est le forfait début d'activité. Attention à l'année n+2 car il y aura une régulation en fonction des revenus de cette année.

- soit déclarer nos revenus de l'année n-2 : le montant de la cotisation est de **8,6%** des revenus de l'année si ceux-ci ne dépassent pas 29162€ (puis changement de tranche)

Pour ceux d'entre vous qui sont à la **CARPIMKO** votre dossier sera transféré à la **CIPAV**, nous ne connaissons pas encore les modalités de ce transfert.

A cette cotisation il faudra intégrer la retraite complémentaire obligatoire de **988 €** plus **76 €** d'invalidité décès.

Un hors série du ROFSET sur la retraite va sortir la semaine prochaine, vous le recevrez par mail. Pour ceux qui n'ont pas communiqué leur mail merci de prendre rapidement contact avec le secrétariat.

Pour le Conseil National, **François OTTAVI MENAGER**

.....BREVES.....

LOI BACHELOT

LOI DE REFORME DE L'HOPITAL

Dans le cadre du débat à l'assemblée nationale du projet de loi de réforme de l'hôpital, un amendement concernant l'ostéopathie a été voté. Il vise à permettre le contrôle et l'évaluation de l'enseignement de l'ostéopathie effectué par les établissements récemment agréés.

AMENDEMENT :

Le dernier alinéa de l'article L.4383-1 du code de la santé publique est complété par trois phrases ainsi rédigées :

« Ce contrôle s'applique également aux établissements de formation agréés en application de l'article 75 de la loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. L'inspection générale des affaires sociales peut être saisie par le ministre chargé de la santé pour exercer une mission de contrôle, d'audit et d'évaluation de ces établissements. Les agréments peuvent être retirés en cas de non-respect des dispositions réglementaires régissant le suivi des programmes et la qualité de la formation et d'incapacité ou de faute grave des dirigeants de ces établissements »

RELATIONS
INTERNATIONALES

21 personnes représentant différentes organisations à travers l'Europe se sont réunies pour la 7ème rencontre du FORE qui s'est déroulée à Paris le 31/01 et le 1/02 2009.

Le principal objectif de ce meeting était de faire le bilan du travail accompli par le FORE 3 ans après sa création, mais aussi de revoir sa structure, les conditions d'admission, les ressources financières et les travaux à venir.

Le secrétariat du FORE actuellement assuré par le GOsC fera des propositions concrètes lors de la prochaine rencontre programmée pour l'instant début juillet à Stockholm.

Fournitures papeterie avec la nouvelle
charte graphique du ROFLes produits que nous vous proposons :

- Cartes de visites
- Tampons
- Lettre en-tête
- Cartes de correspondance
- Facturiers

Exemples de tarifs :

- 500 cartes de visites : 62 € TTC,
- 200 lettres en-tête : 70 € TTC,
- Facturier : 10,50 €,
- Tampon à bascule 37 € TTC.

Le conseil national vous invite à visiter régulièrement le site du R.O.F. www.osteopathie.org où vous trouverez :

- ✓ Des actualités sur la vie de la profession et de votre registre
- ✓ La mise à jour des textes officiels (statuts, Règlement Intérieur), et le code de déontologie
- ✓ Le formulaire indispensable à la déclaration de votre Formation Continue du Professionnel Ostéopathe
- ✓ Le formulaire de commande de votre kit de communication ostéomag
- ✓ Le nouveau guide de l'installation de l'ostéopathe 2009

Attention: Si cela n'a pas déjà été fait, n'hésitez pas à nous communiquer votre adresse mail publique et/ou privée pour améliorer notre communication! Merci !!!